

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 19 septembre précédent, se sont réunis en salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Didier FOURMEAUX, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL (pour les délibérations 152 à 169), Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Joel KMIECZAK ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT  
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Sarah VASSEUR ayant donné procuration à Anne Lise RIOT  
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE

### **ABSENTS :**

Nathalie DUCHATEAU

**Annie CARINCOTTE a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30 septembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

**N° 154 – APPEL A PROJET 2022 DEPARTEMENT – SUBVENTION MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE**

Monsieur Didier AROLD, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que la municipalité s'est engagée dans un programme d'investissement en direction des écoles afin de développer l'utilisation de l'outils numérique.

Pour ce faire, la commune a souhaité équiper les élèves des écoles élémentaires Barbusse et Deneux de tablettes informatiques pour les élèves de CM1 et CM2.

Bien que Monsieur le Maire ait une délégation permanente pour solliciter les subventions auprès des partenaires, il est demandé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la présentation d'une demande de subvention auprès du Département au titre de l'appel à projet 2022 relatif à la modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et dans le même temps d'accepter la subvention octroyée qui s'élève à 12 128.00 euros pour une dépense subventionnable de 46 297.17 € HT.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département pour un montant de 12 128 euros dans le cadre de l'appel à projet 2022,

Accepte la subvention du Département de 12 128 euros relatif à la modernisation de l'offre offerte aux habitants en quartier prioritaire 2022,

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme  
LE MAIRE,